PROTOCOLE SANITAIRE - RENTRÉE SCOLAIRE

conforme au protocole mis en ligne par le Ministère, le 27 août 2020
annulant et remplaçant toutes les consignes précédentes et tout particulièrement des versions antérieures qui ont pu être diffusées pendant les vacances d'été, et abrogeant toutes les mesures restrictives mises en œuvre au cours de l'année scolaire précédente.

Préalables

- Le gouvernement a fixé comme impératif premier la **reprise de la scolarisation** pour tous les élèves, tout en publiant un protocole sanitaire précisant que les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du **contexte propre à chaque établissement** et **peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique**.
- Il est rappelé que les **parents d'élèves jouent un rôle essentiel**. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en informent le chef d'établissement. **La règle est la même pour les personnels de l'établissement**.
  Les parents ont aussi un rôle dans l'**apprentissage préalable du respect des gestes barrières**. Ainsi, nous gagnerons en temps et en sécurité si les parents ont **expliqué ces consignes** à leurs enfants ; et nous gagnerons en efficacité s'ils leur fournissent des **mouchoirs en papier jetables**, un **petit flacon de gel**, …
- Une **information pratique sur les gestes barrières** dont l'hygiène des mains et le port du masque **ainsi que sur l'actualisation des différentes mesures de ce protocole** sera faite aux élèves lors des assemblées générales de rentrée et, en classe, par les professeurs de l'école et les professeurs principaux.

Dans les espaces clos (salles de classe, CDI, réfectoire, internat, ...), la **distanciation physique** n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
Néanmoins, **nous avons organisé les espaces de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves**, notamment dans les salles de classe.
Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas mais, là aussi, nous serons attentifs à **éviter les regroupements inutiles.**

La limitation du **brassage entre groupes** d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.

Toutefois, **nous limiterons au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents**. Ainsi :

- **Pas de regroupement sur la cour, à la sonnerie**. Les élèves rentrent directement en classe.
- Les déplacements se font **en file indienne**.
- **L'accès aux salles dédiées (labos, musique, informatique…) sera restreint et réglementé**.
- **Organisation de 3 services de restauration**, pour le déjeuner, au lieu de 2 habituellement, avec nettoyage au produit virucide, entre chaque service.
  De plus, les élèves déjeuneront par classes ou par niveaux de classes et seront 3 par table, au lieu de 4 habituellement.
- **Organisation de 11 réunions de rentrée des parents** (cf. FIF n°1) au lieu de 4 habituellement.
- La **journée d'intégration** prévue le 3 septembre et la **soirée d'accueil des parents des internes** prévue le 23 septembre sont **reportées** à une date qui sera définie en fonction de l'évolution de la situation sanitaire de la région.

- Tous les **adultes** (enseignants, personnels, intervenants extérieurs, ...) doivent porter un masque **en permanence, dès qu'ils ne sont pas seuls**, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Au **collège**, aux **lycées** et à l'**UFA**, tous les élèves et apprentis doivent porter un masque en permanence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sauf lorsque le port du masque est incompatible avec l'activité pratiquée (restauration, internat, activités sportives ...).
- A l'**école maternelle**, le port du masque est proscrit, sauf pour les élèves présentant des pathologies respiratoires et en capacité d'en porter, après avis médical.
- A l'**école élémentaire**, le port du masque n'est pas recommandé, sauf pour les élèves présentant des pathologies respiratoires et en capacité d'en porter, après avis médical.

Important :

- Les **masques doivent être changés après chaque demi-journée**. Les familles doivent donc fournir :
  - deux masques par jour, pour les demi-pensionnaires,
  - trois masques par jour, pour les internes,
  soit 14 masques par semaine.
- **Lorsque le masque n'est pas utilisé**, il doit être replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Les **gestes barrière** rappelés, ci-après, doivent être appliqués :

- **en permanence,**
- **partout,**
- **par tout le monde.**

Chaque élève et membre du personnel devra **se laver les mains** au moins à son arrivée dans l'établissement, à chaque passage aux toilettes, ainsi qu'avant chaque repas. A cet effet, les élèves et personnels auront à leur disposition du **savon** régulièrement réapprovisionné ou du **gel hydro-alcoolique**.

Un soin particulier sera apporté au **nettoyage** et à la **désinfection** des locaux et matériels, par notre prestataire de service.

- Nettoyage des **sols et tables**, tous les matins.
- Nettoyage désinfectant quotidien des **parties à risques** (points de contacts : poignées, rampes d'escalier, ...).
- Nettoyage désinfectant, 4 fois par jour (après les récréations), des **toilettes**.
- Dans la mesure du possible, **maintien des portes ouvertes**, afin d'éviter de toucher les poignées, tant que les températures le permettent.
- **Aération des salles**, 15 minutes minimum, à chaque récréation, le matin avant l'arrivée des enfants et le soir.

Chaque jeune aura une **chambre attribuée**, à son arrivée. Ainsi, les élèves seront **répartis par niveaux de classes**.

Aucune circulation entre les chambres n'est autorisée.

Tous les matins et tous les soirs, **aération systématique de toutes les chambres,** en plus du **nettoyage quotidien.**

Les poignées des portes des douches et les poussoirs seront nettoyés par les maîtres d'internat ou les élèves (selon l'âge), après chaque passage. Les **sèche-cheveux** sont interdits.

Afin d'éviter tout contact, à chaque interne sera attribuée une pochette plastique dans laquelle il placera son **téléphone**, le soir, au moment de le remettre aux maîtres d'internat.

Tout élève ne respectant pas les consignes ne sera plus accepté à l'internat.